



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-736

### Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 novembre 2015</b>  Pôle dynamiques urbaines <b>Direction de la nature</b>	<b>Délibération</b>  <b>N° 2015-736</b>
--	---	---

**Association Au ras du sol - Actions de lutte contre la malnutrition et le gaspillage alimentaire -  
Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation**

---

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Objet et moyens humains de l'association**

L'association loi 1901 *Au ras du sol* a été créée le 19 mars 2007. Elle dispose de l'agrément « organisme de formation ». Son siège social est situé 1, rue de l'Amourette Beauchamp à Vélines (24230).

Elle est affiliée aux réseaux : *Mouvement des ambassadeurs du bien-vivre alimentaire*, *Compost citoyen* ; *Jardins partagés*.

Elle a pour objet statutaire :

- de conseiller, de mettre en place et d'animer toutes actions permettant le traitement des déchets par les collectivités, les entreprises, les particuliers, dans le respect de l'environnement ;
- de faire découvrir, d'assurer la promotion et la mise en place et d'éduquer aux pratiques et techniques permettant l'accessibilité à l'autonomie alimentaire pour tous, et ce, notamment en développant des actions liées au jardinage et à l'alimentation ;
- de promouvoir et diffuser les valeurs écologiques, économiques et citoyennes, portées par le développement durable ;
- de mettre en œuvre toutes informations, publications, séminaires ou formations permettant la réalisation des points précédents ;
- d'inscrire ses évènements et ses actions dans une démarche d'éducation populaire.

L'association *Au ras du sol* compte :

- 100 adhérents ;
- 19 bénévoles ;
- 3 salariés (2,25 en équivalent temps plein travaillé).

En 2013 l'association *Au ras du sol* a reçu les lauriers de la Fondation de France pour toute l'action qu'elle développe avec l'Université Populaire du Jardinage.

Depuis 2008, *Au ras du sol* développe un transfert de savoir-faire dans le domaine de l'alimentation dans le cadre de son université populaire (UPoJ), qui est libre d'accès. Cette démarche de transfert de savoir s'effectue actuellement au niveau national avec le mouvement des *Ambassadeurs du bien vivre alimentaire* : les Anges gardiens (Nord), l'association Le mat (Sud-Est), quant à l'association Au ras du sol elle intervient pour le Sud-Ouest.

## **2 - Le programme d'actions 2015**

L'association *Au ras du sol* propose de sensibiliser et d'informer les habitants de la métropole bordelaise aux questions du jardinage au naturel, du compostage et de l'alimentation saine.

- **Les champs d'action**

Afin de diffuser des pratiques visant à la sécurité alimentaire de la population et à la réduction des impacts de la consommation alimentaire sur l'environnement, *Au ras du sol* investit les champs d'action suivants :

- la formation des personnes susceptibles de monter et d'accompagner des initiatives de projets.
- L'animation d'un centre de ressources pédagogiques, techniques sur les pratiques innovantes de jardinage, d'économie domestique et de valorisation de la matière organique avec une bibliothèque et l'animation de l'Ambassade du bien-vivre alimentaire.
- la conception et la diffusion de supports pédagogiques adaptés au mouvement de « société de la connaissance partagée ».
- la conduite d'expérimentations agronomiques et pédagogiques afin de consolider les perspectives techniques d'accompagnement et d'intégration sociale des bonnes pratiques.

- **Les supports pédagogiques**

L'association rédige et édite régulièrement des articles techniques sur le site ressource des Ambassadeurs du bien-vivre alimentaire. L'objectif est de vulgariser les savoirs pour les rendre accessibles à tous. Cette vulgarisation passe par des travaux de recherche et de reformulation littéraire et graphique. Tous les supports produits par *Au ras du sol* sont téléchargeables gratuitement sur le site commun de l'Ambassade du jardinage.

Cette diffusion numérique est complétée par une édition papier des manuels : « Du jardinier sans moyen » ; « De la cuisine pour tous ».

*Au Ras du Sol* souhaite concevoir le manuel « Restes » ou « Éviter et valoriser les restes alimentaires ». Ces ouvrages représentent une démarche et non de simples recettes.

Chaque manuel sera édité sous format papier en 3 000 exemplaires.

## **3 – Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :**

L'association *Au ras du sol* sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole suivant le budget prévisionnel ci-après :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Achats	16 700	Ressources propres	99 000	76,13
Services extérieurs	27 610	Cotisations	500	0,38
Charges de personnel	85 440	Emplois aidés	10 650	8,19
Autres charges	290	Bordeaux Métropole	10 000	7,69
		Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	8 000	6,15
		Autres subventions	1 500	1,15
		Autres produits	390	0,30
<b>Total dépenses</b>	<b>130 040</b>	<b>Total recettes</b>	<b>130 040</b>	<b>100</b>

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 8 000 €, soit 6 % du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Communication, sensibilisation».

- intérêt métropolitain : lien social ;
- ouverture ou service rendu au public : tous les habitants de Bordeaux Métropole avec une attention particulière pour les publics précaires ou ceux n'aimant pas lire, diffusion du savoir ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : biodiversité ;
- cofinancements : ce projet bénéficie des cofinancements de l'Etat.

Ainsi, la participation métropolitaine pour le programme d'actions s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 8 000 €, et aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avèrait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil métropolitain,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5217-2 ;

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions de lutte contre la précarité alimentaire et de valorisation de la dynamique des jardins collectifs,

## **DÉCIDE**

**Article 1** – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'association *Au ras du sol* au titre de son action « Actions de lutte contre la malnutrition et le gaspillage alimentaire ».

**Article 2** – D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec l'association *Au ras du sol* la convention ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** – D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement chapitre 65, chapitre 6574, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2015</b>	Monsieur Noël MAMERE